Se protéger, mais à quel prix

Autor(en): **Muster, Valérie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): **- (2015)**

Heft 71

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-831120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Se protéger, mais à quel prix ?

Les vendeurs d'alarmes prolifèrent et se montrent de plus en plus persuasifs. Mais nombreux sont ceux qui regrettent d'avoir signé un contrat à la va-vite. Les conseils de notre experte, Valérie Muster.

VALÉRIE MUSTER,
juriste à la Fédération Romande des Consommateurs

Se défendre contre les cambriolages est recommandé, mais rester vigilant lorsqu'on signe un contrat pour les éviter l'est tout autant! En effet, dans la liste des démarchages les plus décriés qui parviennent à la FRC, ceux des vendeurs de systèmes d'alarme arrivent dans le quatuor de tête.

Mais quels sont précisément les signaux qui doivent vous alarmer? En voici quatre: tout d'abord, il y a l'éventuel non-respect de l'astérisque, lors de l'appel du démarcheur, qui constitue une infraction pénale que vous pouvez dénoncer via notre formulaire (www.frc.ch/denonciation-lcd). S'ensuit la technique utilisée pour mettre le pied dans votre porte qui consiste à insister sur la gratuité de l'installation. Or le contrat présenté n'a rien de gratuit, bien au contraire, puisqu'il s'agit d'un abonnement long et onéreux. Ensuite, il y a la mise en avant d'une pseudo-démarche officielle et de proximité. Votre interlocuteur va en effet prétendre qu'il a un mandat de la commune, voire de la police, suite à des cambriolages survenus près de chez vous. Contactez ces organismes et vous verrez que ce n'est pas vrai. Autre signe qui doit vous mettre en état d'alerte: la durée de l'entretien. Il n'est pas rare que les questions du prix et de la durée ne soient abordées de manière ultra-rapide qu'après plus de 45 minutes d'entretien, voire plus selon les cas. Votre vigilance est à ce moment-là nettement diminuée.

Comme un tel contrat vous engagera durant une période de plusieurs années (3 à 5 ans avec renouvellement) et grèvera votre budget mensuel d'une bonne centaine de francs, il vaut mieux prendre un temps de réflexion avant de signer. Si le contrat est déjà signé, écrivez un courrier de résiliation dans les 7 jours à la société. Si ce délai est dépassé, mais que le contrat a été signé par une personne très âgée ou dont les facultés intellectuelles sont diminuées, n'hésitez pas à contester le contrat en invoquant ces raisons et mettez la FRC en copie.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE?

- **Ne vous laissez pas impressionner si votre interlocuteur se dit mandaté par la police ou la commune! Ce n'est pas vrai.**
- **Accordez-vous un temps de réflexion avant de signer!**
- **Prenez conscience que l'installation d'une alarme n'a rien de gratuit puisqu'elle induit un abonnement sur plusieurs années!**
- **Si une personne âgée signe sous la pression, contestez le contrat et mettez la FRC en copie!**

Black Jack